

---

**Rapport de minorité de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR24.30PR**  
**concernant**  
**le budget communal 2025**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé les 11 et 19 novembre 2024 en présence du Boursier, le 26 novembre 2024 en présence du Syndic et du Boursier et le 28 novembre 2024 sans délégation municipale.

Elle était composée de Mesdames Sophie MAYOR, Présidente, Françoise PANASCI, Ella-Mona CHEVALLEY (remplaçant Layla OUTEMZABET, excusée), Raluca VILLARD, de Messieurs Olivier JAQUIER, Ervin SHEU et Juan RAMIREZ, ainsi que du soussigné, désigné rapporteur de minorité.

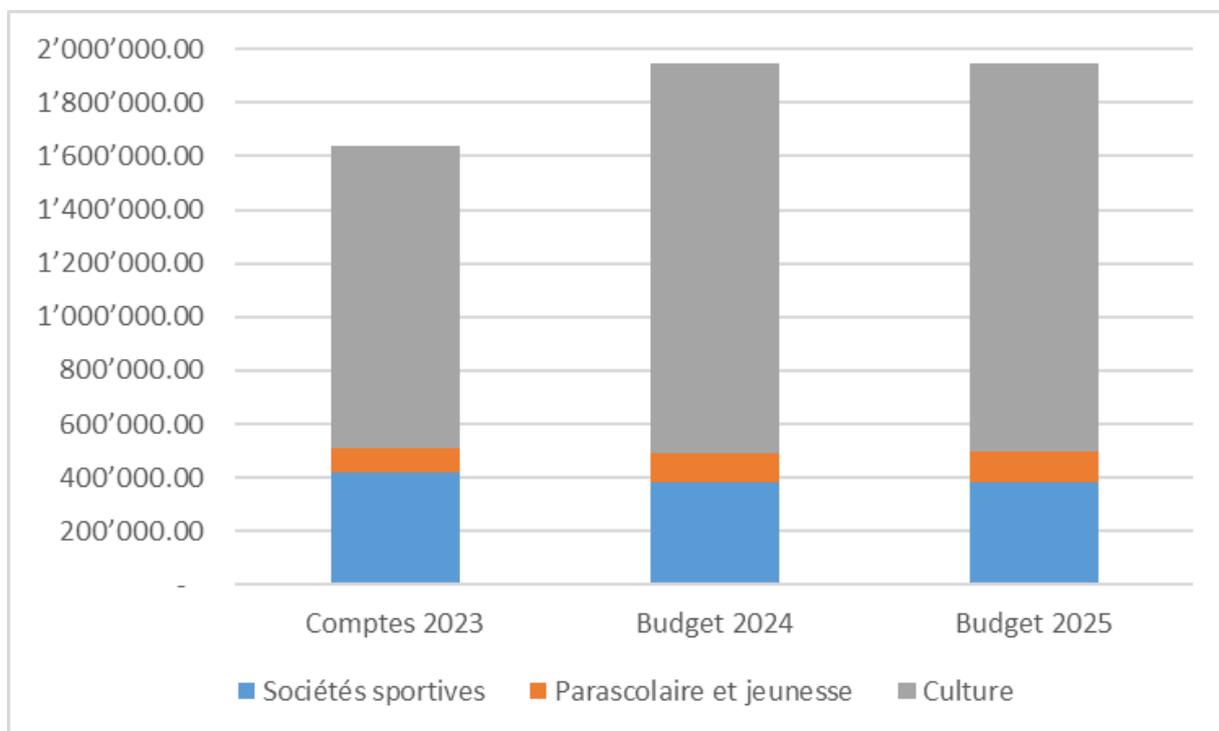
De manière générale, tous les membres de la Commission des finances (COFI) ont une compréhension identique de la lecture du budget 2025. L'analyse technique faite dans le rapport majoritaire est généralement partagée par tous. Toutefois, la minorité de la Commission des finances signant ce rapport arrive à des conclusions différentes.

Le déficit budgété est trop important pour être accepté. Les signataires ne peuvent tolérer que les finances de la Ville s'inscrivent durablement dans le rouge avec des comptes 2022 à -4.3 MCHF, des comptes 2023 à -0.5 MCHF, un budget 2024 à -11.2 MCHF (après la 2<sup>e</sup> série de crédits complémentaires) et maintenant un budget 2025 à -10.2 MCHF.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle résulte de l'augmentation de coûts pérennes, comme les postes de personnel, qui vont péjorer les finances durablement. Les revenus potentiels additionnels et récurrents sont épuisés ou presque, la fiscalité étant au plus haut sur tous les chapitres, Il ne reste plus comme seules bouchées d'oxygène les ventes de terrains à Y-Parc et une éventuelle redistribution favorable de la péréquation financière. Et la chance semble nous servir, puisqu'il semble que le Canton a effectué une nouvelle estimation de la participation à la facture sociale qui va permettre à la Municipalité d'amender son propre budget à la baisse de 1 MCH (Pos 93001 3621.00, page 70). Le déficit budgété ne serait donc « que » de -9.2 MCHF.

La Municipalité est très fière d'avoir monté ce budget, comme le précédent, sur un système d'enveloppes. Les services se sont vu attribuer une enveloppe, soit un objectif à atteindre, y compris les coûts engendrés par le personnel (ou EPT, équivalents plein temps). Cela a peut-être simplifié les négociations internes, mais le résultat final ne permet pas de s'extasier. La Municipalité s'est elle-même octroyée une enveloppe de 1 MCH à utiliser à sa guise. On aurait pu penser qu'après un cumul des enveloppes des services à -9MCHF, que la Municipalité ait la sagesse de ne pas utiliser son montant. Non, elle a préféré porter le trou à -10 MCHF.

Au niveau des subventions, la Ville vit malheureusement au-dessus de ces moyens. Au lieu de restreindre les aides à un niveau acceptable pour la Ville, elles<sup>1</sup> sont en augmentation de 19% ou de 0.3 MCHF depuis les comptes 2023 (de 1.640 MCH à 1.947 MCHF). Sur cette période, les subventions pour les sociétés sportives sont en baisse de 10%, celles pour le parascolaire et jeunesse en hausse de 28% et celles pour la culture en hausse de 19%.



<sup>1</sup> Contient les comptes suivants :

- Sociétés sportives :
  - 34100 Bureau des sports
  - 3636.08 Aides aux sociétés sportives
- Parascolaire et jeunesse :
  - 21803 Prestations parascolaires
  - 3636.00 Dons, aides et subventions aux organisations privées à but non lucratif
  - 54401 Jeunesse animation et loisirs
  - 3636.00 Dons, aides et subventions aux organisations privées à but non lucratif
- Culture :
  - 32900 Direction du Service de la culture
  - 3636.00 Dons, aides et subventions aux organisations privées à but non lucratif
  - 3636.01 Amalgame
  - 3636.02 Subventions culturelles
  - 3636.03 Orchestre d'Yverdon
  - 3636.04 Subsidés à la fanfare
  - 3636.05 Aide au cinéma
  - 3636.06 Subvention Jeux du Castrum
  - 3636.07 Subvention Numerik Games

On peut noter les progressions suivantes pour les subventions les plus importantes (>50'000 CHF) :

	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025
Ludothèque				60'800 CHF	63'300 CHF
Fête de la Musique				50'000 CHF	50'000 CHF
Les Artpenteurs				55'000 CHF	70'500 CHF
La Dérivée				75'000 CHF	80'000 CHF
Les Brandons				40'000 CHF	60'000 CHF
1er août à la Plage				80'000 CHF	50'000 CHF
Viva Pesta				25'000 CHF <sup>2</sup>	65'000 CHF
Amalgame	190'000 CHF	200'000 CHF	200'000 CHF	240'000 CHF	265'980 CHF
Jeux du Castrum			205'203 CHF	260'000 CHF <sup>3</sup>	263'000 CHF
Numerik Games	120'000 CHF	120'000 CHF	130'000 CHF	120'000 CHF	60'000 CHF

Lors de son analyse du budget 2024, la COFI s'était inquiétée de l'évolution des postes. La COFI avait écrit dans son rapport de majorité : « ... il lui semble que la gestion de l'évolution du plan des postes se fait sans réelle boussole ni avec une considération suffisante pour l'équilibre des comptes de la Ville. Elle appelle à une plus grande rigueur et à une planification structurée sur le long terme. » Au grand étonnement des rapporteurs de minorité, la COFI ne semble aujourd'hui plus voir aucun problème à l'évolution des postes, alors qu'aucune considération pour l'équilibre des comptes de la Ville ni aucune planification structurée sur le long terme n'est plus visible que l'année passée.

Le nombre de poste au budget 2025 montre une augmentation de plus de 108 postes depuis le 31.08.2021 (soit environ depuis le début de cette législature) ou de + 22%.

	Au 31.08.2021	Au 31.08.2022	Au 31.08.2023	Au 31.08.2024	Budget 2025
EPT	501.90	528.20	533.57	568.93	610.35

Les charges du personnel ont augmenté entre les comptes 2021 et le budget 2025 une augmentation de plus de 22.3 MCHF ou de + 33%.

	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025
Charges du personnel en MCHF	67.232	70.260	75.753	84.596	89.494

Cette évolution n'est pas tolérable pour une Ville dont la population est restée plus ou moins stable. On peut bien noter une amélioration de services au niveau de la capacité d'accueil à la petite enfance et des crèches, mais rien qui justifie une pareille évolution. On peut même regretter que la Police Régionale du Nord Vaudois n'augmente pas plus ses effectifs (+1.1 EPT entre les budgets 2024 et 2025) pour faire face à l'aggravation du trafic de drogue sur la place publique.

<sup>2</sup> Crédit complémentaire

<sup>3</sup> Dont 50'000 CHF de crédit complémentaire

Les rapporteurs de minorité ne peuvent hélas que répéter leurs commentaires fait dans leur rapport de l'an passé : « *Le niveau des dépenses et des revenus est devenu tel que, couplé à un niveau d'endettement élevé, la Ville ne dispose plus d'aucune flexibilité en cas de mauvaise surprise ou de besoin d'investissements particuliers dans les années à venir. Il ne nous reste plus qu'à espérer que la nouvelle péréquation financière soit en faveur de notre commune, c'est-à-dire de compter sur les autres pour ne pas couler.*

*La minorité de la COFI renonce à présenter des amendements. Pour pouvoir ramener ce budget à un niveau raisonnable, ces amendements devraient porter sur plusieurs millions. Ils ne pourraient qu'être arbitraires et pas forcément à propos. Un travail de fond est nécessaire pour déterminer le niveau de prestation que la Ville peut s'offrir en fonction de ses revenus, en non pas en fonction de ce que l'on souhaiterait. Il faut aussi réfléchir à l'opportunité de réaliser le patrimoine non administratif dont le rendement pourrait être insuffisant. Seule la Municipalité peut effectuer ce travail. »*

### **Conclusions :**

Parce que la voie choisie par la Municipalité d'un déficit pérennisé est irresponsable et dangereuse, la minorité de la Commission invite le Conseil communal à refuser le budget communal 2025 tel que proposé par la Municipalité.

Laurent Roquier, désigné rapporteur  
Raluca Villard  
Olivier Jaquier  
Juan Ramirez



Yverdon-les-Bains, le 3 décembre 2024